

Extrait du référentiel des compétences professionnelles : Compétence 2 – Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante (MEQ, 2001).

Au Département des sciences de l'éducation de l'UQO, 20 % de la note doit être attribué à la qualité de la langue **pour chaque production écrite** des étudiantes et des étudiants de 1^{re} et 2^e années, 25 % pour les étudiantes et les étudiants de 3^e année et 30 % pour les étudiantes et les étudiants de 4^e année du premier cycle, de même que pour les étudiantes et les étudiants de cycles supérieurs. Dans le cas où un cours est offert à des étudiantes et à des étudiants de cohortes différentes (ex. : 3^e et 4^e années), la règle est appliquée en fonction du trimestre d'appartenance de ce cours dans le programme.

Par ailleurs, dans le cas des cours suivants, dont la Compétence 2 est prioritaire et considérant l'atteinte des objectifs poursuivis, 50 % de la note peut être attribué à la qualité de la langue durant la 1^{re} année et 100 % durant les années subséquentes et les cycles supérieurs :

- DID-1893, DID-2123, DID-2163, DID-2003, DID-2033 ;
- FRA-1353, FRA-1223, FRA-1253, FRA-1243, ENS-6243, ENS-6253, SPO-6143.

La politique du français écrit est opérationnalisée comme suit :

Utilisation de points de pourcentage :

Moyenne d'erreurs par page (X)	Points à soustraire (1 ^{re} et 2 ^e années)	Points à soustraire (3 ^e année)	Points à soustraire (4 ^e année)	Points à soustraire (cycles supérieurs)
$X < 0,5$	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
$0,5 \leq X < 1,5$	- 5 %	- 5 %	- 5 %	- 5 %
$1,5 \leq X < 2,5$	- 10 %	- 10 %	- 10 %	- 10 %
$2,5 \leq X < 3,5$	- 15 %	- 15 %	- 15 %	- 15 %
$3,5 \leq X < 4,5$	- 20 %	- 20 %	- 20 %	- 20 %
$4,5 \leq X < 5,5$		- 25 %	- 25 %	- 25 %
$5,5 \leq X$			- 30 %	- 30 %

Utilisation de crans (A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, etc.) :

Moyenne d'erreurs par page (X)	Crans à soustraire (1 ^{re} et 2 ^e années)	Crans à soustraire (3 ^e année)	Crans à soustraire (4 ^e année)	Crans à soustraire (cycles supérieurs)
$X < 0,5$	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
$0,5 \leq X < 1,5$	1	1	1	1
$1,5 \leq X < 2,5$	2	2	2	2
$2,5 \leq X < 3,5$	4	4	4	4
$3,5 \leq X < 4,5$	5	5	5	5
$4,5 \leq X < 5,5$		6	6	6
$5,5 \leq X$			7	7

Une page contient environ 350 mots.

Par erreur, nous entendons l'orthographe, la syntaxe, la ponctuation, le vocabulaire et la grammaire. Une même erreur d'orthographe ou de vocabulaire qui est répétée doit être comptabilisée une seule fois, tandis qu'une même erreur grammaticale, à chacune des occurrences. Dans le cas d'erreurs en cascade (ex. : *une* autobus a été *accidentée*), elles doivent être comptabilisées une seule fois.

Dans le cadre d'un cours avec la mention « succès ou échec », toutes les productions écrites de l'étudiante ou l'étudiant ne doivent pas excéder 7 erreurs par page en 1^{re} et 2^e années, 6 erreurs par page en 3^e année et 4 erreurs par page en 4^e année et aux cycles supérieurs.

Lorsqu'il s'agit d'une évaluation en classe, sans outils d'aide linguistique (dictionnaire, conjugueur, etc.), 0,25 point doit être retranché par erreur, conformément aux pourcentages prévus au premier paragraphe de cette politique, sans égard à la moyenne d'erreurs par page.